

Chapitre VII

Festina lente, ou le Conseil de l'Europe

Grâce au Centre européen de la culture, qui allait officiellement voir le jour en octobre 1950, Denis de Rougemont bénéficia d'une autorité morale et de quelques moyens pour mettre en œuvre son action d'éducation et de coopération culturelle au service de l'union européenne. Pour autant, les conséquences politiques de la « campagne des congrès » restèrent pratiquement nulles, la perspective d'une Europe fédérale se voyant sans cesse ajournée. Cette évolution explique la désillusion de nombreux militants, qui avaient nourri de grands espoirs durant ces années de lutte. Après La Haye, c'est en effet la tendance unioniste, fondée sur la coopération intergouvernementale, qui allait finalement l'emporter. Rougemont regretta après coup le manque de sens stratégique dont fit preuve l'UEF : « L'unionisme, doctrine (ou refus de doctrine) de ceux qui espéraient faire l'Europe sans casser des œufs, resta seul maître d'exploiter les conséquences de l'éclatante manifestation de La Haye. D'une part, ses tenants surent empêcher que le congrès ne se prolonge en un vaste mouvement populaire, d'autre part les fédéralistes ne surent pas imposer leur tactique : ils se laissèrent bernier par des promesses de "résultats modestes, mais concrets"¹. » L'impossibilité de déboucher sur une solution fédérale conduisait certains partisans de l'intégration à adopter des voies de contournement. C'est à cette tâche qu'allait s'employer le stratège Jean Monnet, qui n'avait pas prêté grande attention aux congrès européens de l'après-guerre : « Dans la grande confusion d'idées caractéristiques de tels rassemblements, on eût pu, j'en suis sûr, discerner quelques lignes d'actions fécondes mélangées à beaucoup de rêve. Mais j'avoue que [...] l'enlisement des résolutions enthousiastes qui devaient aboutir un an après à la formule du Conseil de l'Europe me confirma que cette voie conduisait à une impasse². » Alors que le compromis originel adopté en 1949-1950 était bien trop timide aux yeux des fédéralistes, comment Rougemont jugea-t-il pour sa part l'institution naissante ? Et dans quelle mesure prit-il part aux actions menées par l'UEF pour renforcer les pouvoirs du Conseil ?

1. DdR, « Vingt ans après... », *op. cit.*, p. 26.

2. MONNET J., *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 394.

« *We must look at the girl before we marry her* »

C'est le 5 mai 1949, au St. James's Palace à Londres, que fut signé le Statut du Conseil de l'Europe. Celui-ci s'inscrivait dans la dynamique impulsée par le Mouvement européen à la suite du congrès de La Haye. La commission politique du congrès ne s'était pas prononcée sur le degré d'intégration de l'Europe – union ou fédération –, mais sa résolution prévoyait cependant « que soit convoquée une assemblée européenne élue – dans leur sein ou au dehors – par les parlements des nations participantes », à charge pour elle de faire des recommandations visant à établir « l'unité nécessaire » du continent³.

Après le congrès, quelques-unes de ses figures de proue, Winston Churchill, Paul Reynaud et Raoul Dautry notamment, présentèrent leurs résolutions aux gouvernements britannique et français. Mises en sommeil côté anglais par le Premier ministre Ernest Bevin, ces démarches furent en revanche relayées par le ministre français des Affaires étrangères Georges Bidault, qui proposa en juillet 1948 devant les cinq pays de l'Union occidentale signataires du pacte de Bruxelles la création d'une union économique et douanière et d'une assemblée européenne composée des délégués des parlements de ces pays et des autres États disposés à s'y associer. Robert Schuman, qui remplaça Bidault à la tête du quai d'Orsay quelques semaines plus tard, reprit à son compte le projet, auquel se rallia Paul-Henri Spaak, alors ministre belge des Affaires étrangères. Un comité d'études – composé notamment des Français Édouard Herriot, Paul Reynaud, Guy Mollet, du Belge Fernand Dehousse, du Luxembourgeois Fernand Loesch et du Britannique Hugh Dalton – fut créé afin de définir les compétences de la future institution. Des travaux de ce comité et des démarches diplomatiques entreprises par Robert Schuman et Paul-Henri Spaak, allait ressortir le 28 janvier 1949 un premier accord accepté par Ernest Bevin, annonçant la création prochaine d'un Conseil de l'Europe comprenant deux organes : une Assemblée consultative composée de membres directement élus ou désignés par les parlements nationaux, et un Comité des ministres des Affaires étrangères doté du pouvoir de décision.

Par l'importance qu'il octroyait au Comité des ministres, ce compromis était largement en retrait par rapport aux ambitions des fédéralistes. Un mois plus tard, le 25 février, le Mouvement européen tenait son premier congrès à Bruxelles. Ce fut l'occasion de vifs débats entre l'UEF, désormais dirigée par Frenay, et les autres composantes du Mouvement. Concernant le projet d'assemblée européenne soumis par le comité d'études des Cinq, Frenay regrettait la timidité du texte, où il ne voyait se dessiner qu'une sorte de « *Commonwealth* européen basé sur des contrats fragiles ». Spinelli

3. Congrès de l'Europe, *op. cit.*, p. 412.

évoqua pour sa part une « ombre sans corps⁴ ». Ces jugements étaient conformes à la ligne « dure » que l'UEF adoptait depuis le congrès de Rome, à la différence de celle définie jusque-là par Brugmans. Après que le Statut du Conseil de l'Europe fut signé le 5 mai 1949, le Mouvement européen réunit dans la foulée son comité exécutif, qui exprima par la voix de Sandys sa satisfaction quant aux progrès accomplis depuis La Haye. Sandys était partisan de la manière « gradualiste », convaincu que le gouvernement britannique saurait faire preuve de pragmatisme et réviserait petit à petit sa position dans le sens d'un intégrationnisme accru. Sans défendre le Statut de façon inconditionnelle, il suggérait de présenter des amendements raisonnables, susceptibles de ne pas contrarier l'opinion britannique. « Si la Grande-Bretagne doit s'unir à l'Europe, indiquait Sandys, cela arrivera d'autant plus rapidement que la pratique précédera la forme, et non pas l'inverse⁵. » L'UEF ne partageait pas cette analyse. À la réunion de son comité central les 4 et 5 mai, on n'hésita pas à souligner de nouveau que l'Assemblée consultative était privée de tout pouvoir réel. Sous l'influence de Spinelli, une motion fut approuvée à l'unanimité, qui insistait sur la nécessité de convaincre les États participants au Conseil de l'Europe d'établir un véritable Pacte fédéral⁶.

Rougemont participa au comité central de l'UEF et vota la motion Spinelli. La position qu'il défendit à l'époque était résumée dans un article publié par la *Revue de Paris* en avril 1949, où l'écrivain prit d'abord acte de la dynamique européenne créée en quelques années seulement :

« Ce qui n'était qu'un rêve il y a un siècle, qu'une théorie il y a quinze ans, qu'une espérance pendant la guerre, est aujourd'hui discuté par la presse, les parlements, les ministères, comme quelque chose qu'il faut réaliser d'urgence [...]. Nous sommes donc arrivés à pied d'œuvre. Ici commence la bataille décisive. »

La bataille décisive, c'était la bataille pour le Pacte fédéral, transformant le « Corps consultatif » en une « Assemblée constituante de l'Europe », elle seule pouvant forcer les États à « s'incliner devant un pouvoir fédéral ». Rougemont critiquait l'obstructionnisme de Bevin, tout en comprenant les réticences britanniques :

« Les Britanniques respectent leur gouvernement. Ils pensent que les ministres sont là pour gouverner, ce qui paraît étrange à beaucoup de Latins. Ils pensent donc, tout naturellement, que l'Europe sera faite par des ministres. Et cela ne va pas à une fédération, mais à quelques mesures empiriques (ils disent : pratiques) qui ne porteront aucune atteinte aux

4. Cités dans VAYSSIÈRE B., *op. cit.*, p. 228 et 230.

5. Cité dans PALAYRET J.-M., « De l'espoir à la désillusion : le Mouvement européen et les débuts du Conseil de l'Europe (1949-1952) », M.-Th. BITSCH (dir.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, Berne, Peter Lang, 1997, p. 101-102.

6. *Procès-verbal du comité central de l'UEF des 4 et 5 mai 1949 à Paris*. AHUE, UEF-128.

souverainetés nationales, et ne troubleront pas l'économie travailliste dans son austère insularité... *Step by step*, répètent les Anglais. Nous leur disons : *Vous ne pouvez franchir un abîme pas à pas, il faut sauter*⁷. »

Step by step : telle était la position travailliste. Tel fut également, en dépit de l'élan qu'il avait largement contribué à susciter, l'avis de Churchill lors de la première session de l'Assemblée consultative, qui s'ouvrit à Strasbourg en août 1949. L'Assemblée avait pourtant chargé une commission des affaires générales, dont le rapporteur était Guy Mollet et le président Georges Bidault, d'étudier « les modifications nécessaires dans la structure politique de l'Europe pour réaliser une plus grande unité entre les membres du Conseil⁸ ». Plusieurs motions lui furent ainsi soumises, dont celle de Ronald Mackay (l'un des rares députés travaillistes de l'époque à se déclarer fédéraliste) suggérant l'établissement d'une fédération démocratique européenne dotée d'une constitution. Or Churchill se montra beaucoup plus réservé sur cette question, et déçut ses collègues plus radicaux quand il déclara : « *We must look at the girl before we marry her.* » Le 5 septembre, le rapport présenté par Guy Mollet se contenta d'un sage compromis, sans apporter aucune avancée notable en matière politique. Malgré cet épilogue décevant, la première session de l'Assemblée consultative éveilla quelques espoirs chez les fédéralistes, d'autant qu'un amendement fut déposé par Mackay et André Philip le lendemain même où le rapport Mollet fut présenté, demandant de munir le Conseil de l'Europe « de fonctions limitées mais de pouvoirs réels », et donnant instruction à la commission des affaires générales de poursuivre ses travaux en vue de la session suivante.

« L'homme est ainsi fait : curiosité d'abord⁹. » C'est dans cet état d'esprit que Denis de Rougemont s'était rendu à Strasbourg en août 1949. Du reste, sa venue n'était pas désintéressée : accompagné de Raymond Silva, il cherchait également, au-delà du lobbying fédéraliste sur les députés, à obtenir la reconnaissance officielle par l'Assemblée du CEC, qui n'était encore qu'un simple bureau d'études. Toujours est-il qu'à l'instar de Frenay ou Brugmans, Rougemont pratiqua la « politique de couloir », multipliant les contacts, essayant de rallier les membres de l'Assemblée aux thèses fédéralistes. À André Voisin, il confia que « nos idées ont fait beaucoup de chemin parmi les députés, et plusieurs de ceux qui nous regardaient avec défiance il y a quelques mois encore, se sont déclarés publiquement fédéralistes. [...] La seule logique des faits les a amenés très rapidement près de nos positions¹⁰ ». Constatant la pression exercée par les membres de l'UEF, le Britannique Hugh Dalton se plaignit d'ailleurs que « des personnes

7. DdR, « Le Mouvement européen », *La Revue de Paris*, Paris, n° 4, avril 1949, p. 81-82.

8. PALAYRET J.-M., *op. cit.*, p. 105-108.

9. DdR, « Trente-cinq ans d'attentes déçues », *op. cit.*, p. 21.

10. *Lettre de Denis de Rougemont à André Voisin*, 26 août 1949. CEC, I-1-6-b.

étrangères à cette Maison essaient de nous influencer. C'est incompatible avec la dignité des élus¹¹ ».

En octobre, toujours dans la *Revue de Paris*, Denis de Rougemont dressa le bilan de cette première expérience. Il se félicita des travaux réalisés quant au « rodage » de l'institution, notamment la qualité des députés, qui « siègent par ordre alphabétique, non par groupes nationaux », et « votent individuellement ». Sur le fond du débat, il railla les précautions unionistes, notant au passage le double discours de Churchill (*pour* l'union de l'Europe, *contre* l'abandon des souverainetés nationales), puis il analysa les deux grandes tendances observables selon lui, concernant les sources et les fondements du pouvoir du Conseil de l'Europe :

« La première tient le Comité des ministres pour le germe du futur gouvernement de l'Europe. Car les ministres, observe-t-on, sont les seuls à détenir un pouvoir bien réel, dans le Conseil de l'Europe tel qu'il existe. Certes. Mais, si le Conseil existe, n'est-ce point précisément parce que certains pionniers ont ignoré ce genre de raisonnements, qui voudraient faire passer pour réalisme la soumission au *statu quo*? D'autre part, les pouvoirs que détiennent les ministres étant strictement nationaux, leur addition ou juxtaposition n'irait-elle point créer, sur le plan de l'Europe, un danger pire que l'absence de pouvoir, une sorte de frein automatique, un véritable anti-pouvoir, qu'il s'agirait alors de renverser pour établir l'union réelle? La seconde école, celle des fédéralistes, tient que l'origine normale du pouvoir à créer réside dans l'Assemblée elle-même, dont le Comité des ministres, élargi, devrait former la Chambre haute (Sénat ou Conseil d'États). La Commission permanente de vingt-huit membres, élue par cette double Assemblée, pourrait alors préfigurer le Cabinet fédéral de l'Union. »

Sans préjuger de l'issue du débat, Denis de Rougemont constata néanmoins que la commission des affaires générales s'était engagée dans l'étude des structures politiques nécessaires à l'union de l'Europe :

« C'est dire que la question centrale posée par les fédéralistes, celle d'un gouvernement au-dessus des États, n'a pas pu être refoulée plus de dix jours, malgré les efforts conjugués des unionistes nordiques et des ministres, malgré les conseils de lenteur, de sagesse, de prudence, etc., prodigués (en anglais généralement) aux députés européens¹². »

Cette note d'espoir fut cependant contredite par l'attitude du Comité des ministres qui, lors de sa réunion du 5 novembre, renvoya à l'examen la plupart des recommandations émises par l'Assemblée en août, tandis qu'il rejeta simplement les amendements proposés au Statut. Le « frein automatique », « l'anti-pouvoir » que l'écrivain redoutait se manifestait ainsi sans perdre de temps. Même le Mouvement européen dut admettre que

11. Cité dans VAYSSIÈRE B., *op. cit.*, p. 240.

12. DdR, « Découverte de l'Europe », *La Revue de Paris*, Paris, n° 10, octobre 1949, p. 148-150.

la stratégie « gradualiste » prônée par Sandys était contredite par les faits ; le 25 novembre, il publia un communiqué où il se déclarait « profondément déçu par l'attitude négative et dilatoire du Comité des ministres qui a inévitablement créé la malheureuse impression que les gouvernements méconnaissent l'extrême urgence du besoin d'unification européenne¹³ ». Lors de la réunion du comité exécutif des 20 et 21 janvier 1950, Paul-Henri Spaak fut élu président du Conseil international du Mouvement européen, cumulant cette fonction avec celle de président de l'Assemblée consultative. Sandys conservait son poste au bureau exécutif, mais son influence allait diminuer au fil des mois : lors de la séance du comité exécutif des 6 et 7 mai, il annonça sa prochaine démission, sous la pression des fédéralistes du Mouvement, soutenus par l'American Committee on United Europe, qui finançait en grande partie l'organisation et se montrait déçu par l'attitude frileuse des Britanniques¹⁴. Raymond Silva rapporta à l'un des membres de l'ACUE, Walter Maguire, l'ambiance de la réunion :

« Le fait le plus notoire est que Duncan Sandys a été contraint, devant l'opposition de plus en plus vive qui se manifestait devant ses méthodes, d'annoncer sa démission de président. Il l'a fait en présence de M. Spaak qui a participé aux travaux des trois journées et qui va prendre une part de plus en plus active dans la direction effective du Mouvement. Il est même possible qu'il assume directement ou par personnes interposées les fonctions qui étaient celles de Sandys. Au cours de cette réunion a été votée à l'unanimité une proposition de M. Spaak qui peut, au cours de la prochaine session déjà, redonner au Conseil de l'Europe un essor qui jusqu'ici lui a fait défaut. En effet, notre proposition prévoit que la règle d'unanimité ne soit plus appliquée au Comité des ministres, [dont le] rôle essentiel consistera à transmettre aux différents parlements nationaux les propositions de l'Assemblée qu'il aura retenues. Vous voyez tout de suite l'importance d'une telle mesure, si celle-ci est adoptée¹⁵. »

Silva était persuadé que Spaak mènerait « la vie dure au Comité des ministres », et qu'il insisterait « pour que la règle du veto ne paralyse plus tout l'appareil du Conseil de l'Europe¹⁶ ». Telle était également la position de Rougemont, qui accueillit avec bienveillance la nomination du ministre belge, grâce auquel pourrait renaître « un climat de confiance dont le défaut a menacé de paralyser le Mouvement depuis quelques mois¹⁷ ». Au sein de l'UEF, le sentiment vis-à-vis de Spaak était plus mitigé, bien que l'on se réjouît que Duncan Sandys fût en ballottage défavorable. Néanmoins,

13. Cité dans PALAYRET J.-M., *op. cit.*, p. 113.

14. ALDRICH R. J., « European Integration : An American Intelligence Connection », A. DEIGHTON (éd.), *Building Postwar Europe : National Decision-Makers and European Institutions (1948-1963)*, MacMillan, Londres, 1995, p. 166.

15. *Lettre de Raymond Silva à Walter Maguire*, 16 mai 1950. CEC, II-O-14-a.

16. *Lettre de Raymond Silva à Maurice Paternot*, 16 mai 1950. CEC, II-O-14-a.

17. *Lettre de Denis de Rougemont à Paul-Henri Spaak*, 22 mai 1950. CEC, II-O-14-a.

Frenay continuait de faire pression, et souhaitait absolument obtenir une déclaration de principe du Mouvement européen dans son ensemble sur la question de l'autorité politique : oui ou non, était-on d'accord pour créer une « véritable fédération européenne avec transferts des souverainetés de l'échelon national à l'échelon européen » ? Si les Scandinaves et les Britanniques refusaient de s'associer à cette déclaration, il faudrait en tirer les conséquences, et au besoin se regrouper en deux organisations distinctes, l'une de tendance unioniste, l'autre de tendance fédéraliste¹⁸. Denis de Rougemont, qui espérait profiter du changement de direction pour améliorer les relations entre son bureau d'études et le Mouvement européen, préconisa en revanche la méthode douce, s'interdisant toute velléité scissionniste. Il s'en confia à Spaak à la veille de la réunion d'une commission *ad hoc* à Bruxelles, les 28 et 29 mai, qui visait précisément à réorganiser le Mouvement :

« Il me revient que Boothby d'un côté, Frenay de l'autre, veulent engager un débat de fond, et obtenir une décision de principe pour la méthode dite fonctionnelle ou pour la méthode fédéraliste. En tant que fédéraliste, j'estime ce débat vain et néfaste. La méthode fonctionnelle telle que l'a définie Boothby revient pratiquement à exécuter les différents points du programme fédéraliste *un à un*, comme par exemple la Cour des droits de l'homme et la Société européenne du charbon et de l'acier, tandis que les fédéralistes insistent sur le but final et le sens général des mesures à prendre. Comme les fédéralistes n'ont jamais prétendu réaliser *tout* leur programme d'un seul coup, je ne vois pas de différences réelles dans la tactique entre les deux écoles. Un débat de principe entre elles ne pourrait aboutir qu'à bloquer l'action et à faire éclater le Mouvement. Je tenais à vous faire connaître ce point de vue, précisément en tant que je suis considéré comme doctrinaire du fédéralisme¹⁹. »

L'allusion à la CECA est importante, car la déclaration Schuman du 9 mai avait pris tout le monde par surprise, jetant le trouble au sein du Mouvement. Accueillie chaleureusement par l'UEF²⁰, elle n'en donna pas moins du grain à moudre aux unionistes partisans de la « *functional approach* », à l'image de Sandys et de Boothby. Rappelons ici que les travaillistes britanniques au pouvoir s'opposaient depuis le début aux volontés d'union européenne, tant au niveau politique (boycott du congrès de La Haye, défense absolue du droit de veto au Comité des ministres du Conseil de l'Europe) qu'au niveau économique (rejet du plan Schuman). Les Anglais et les Scandinaves siégeant au Mouvement européen avaient certes une approche plus ouverte, mais ils se résignaient facilement aux prérogatives limitées du Conseil de l'Europe, tout en approuvant – bien

18. Lettre d'Henri Frenay à Paul-Henri Spaak, 12 mai 1950. AHUE, UEF-12.

19. Lettre de Denis de Rougemont à Paul-Henri Spaak, 26 mai 1950. CEC, II-O-14-a.

20. Lettre d'Henri Frenay à Robert Schuman, 11 mai 1950. AHUE, UEF-12.

qu'ils n'en fussent pas – le plan charbon et acier, première concrétisation de la méthode qu'ils préconisaient. Pour eux, la déclaration Schuman venait en quelque sorte à point nommé, permettant d'éviter la délicate question politique, ce que Frenay refusait catégoriquement. Tout comme Frenay, Rougemont plaçait l'autorité politique du Conseil de l'Europe au centre du débat. Mais la volonté, exprimée dans sa lettre à Spaak, d'englober la méthode fonctionnelle dans le programme fédéraliste restait purement théorique. Sa position pouvait se défendre, mais elle supposait que les partisans de cette méthode, tel Boothby ou Sandys, aient le même objectif d'union fédérale à terme. Or rien n'était moins sûr, et Frenay voulait tirer les choses au clair en mettant les Anglais au pied du mur lors de la réunion de la commission *ad hoc*. À Boothby et Sandys, il posa franchement la question : « Êtes-vous disposés à vous rallier à l'idée d'une autorité politique européenne dans l'exercice de laquelle le droit de veto et la règle de l'unanimité seraient exclus ? » La réponse fut négative²¹.

Les Lettres aux députés européens et le Conseil de l'Orangerie

Denis de Rougemont était obligé de jouer sur différents tableaux. Bien que le bureau d'études vécût jusque-là essentiellement avec des fonds suisses, le Mouvement européen pouvait potentiellement lui être bénéfique à l'avenir : son unité devait être préservée. Rougemont bataillait pour la création du Centre européen de la culture, et ses occupations ne lui permettaient d'ailleurs pas de s'engager vraiment aux côtés des fédéralistes, en 1950 comme en 1949, quand il s'était investi intégralement dans l'organisation de la conférence de Lausanne. L'écrivain resta ainsi en retrait de la campagne de pétitions pour un Pacte fédéral lancée au printemps 1950 par l'UEF, en collaboration avec d'autres organisations membres du Mouvement européen. Prolongée jusqu'à la seconde session d'été du Conseil de l'Europe, la campagne – rondement menée en Italie grâce au MFE de Spinelli – ne parvint pourtant pas à rallier à ses vues l'Assemblée consultative²².

C'est par une initiative personnelle que Rougemont revint sur le devant de la scène fédéraliste lors de la seconde session de l'Assemblée consultative en été 1950, exprimant colère et impatience dans ses *Lettres aux députés européens*, un pamphlet ironique et moqueur à l'allure voltairienne : « Messieurs les députés, vous êtes ici pour faire l'Europe, non pour faire semblant de la faire. Faire l'Europe signifie la fédérer, ou bien ne signifie pas grand-chose. » Rougemont raillait cette Assemblée condamnée à la paralysie :

21. Nous n'avons pas retrouvé le procès-verbal de cette réunion, dont Frenay fait état dans sa correspondance : *Lettre d'Henri Frenay à Eugen Kogon*, 30 mai 1950. AHUE, UEF-10. *Lettre d'Henri Frenay à Denis de Rougemont*, 13 juin 1950. AHUE, UEF-12.

22. VAYSSIÈRE B., *op. cit.*, p. 243-255.

« [L'opinion] vous voit réticents pour la plupart, inquiets de ne pas vous avancer au-delà de ce qu'on vous a permis, qui est moins que rien, arrêtés par un alinéa, déconcertés par un éternuement des daltoniens. Elle voit que votre Assemblée consultative d'un Comité lui-même consultatif, formé de ministres qui se refusent d'ailleurs à transmettre vos consultations, consulte à son tour des experts. Ces consultés à la troisième puissance – si l'on peut dire! – répondent après six mois que c'est prématuré, mais qu'il ne faut rien faire en attendant. Et l'opinion se demande si tout cela dissimule une idée de derrière la tête, ou révèle au contraire, bien clairement, l'absence d'idée maîtresse, de grande vision du but, de volonté. J'entends bien qu'elle se trompe et méconnaît vos sentiments intimes, qui sont très purs; qu'elle distingue mal les forces colossales qui paralysent jusqu'à votre éloquence et vous empêchent d'articuler des intentions peut-être subversives (on chuchote que vous tenez en réserve un projet de timbre-poste européen). Certes, il convient de saluer bien bas les Intérêts et les Pouvoirs, de s'agenouiller devant les Constitutions, de ramper devant les Partis, et de confesser son pur néant devant les Experts. Mais rien ne pourra jamais me persuader qu'ils aient tous raison à la fois, quand il n'en est pas deux qui tombent d'accord sur autre chose que ne rien faire²³. »

Les peupliers du patriarche semblaient inspirer le nouveau résident de Ferney-Voltaire... Emporté par son élan, Rougemont en appelait de nouveau à une réforme immédiate du Conseil (une Assemblée élue au suffrage universel et dotée de réels pouvoirs législatifs) et à la mise en chantier d'un projet de Constitution fédérale : « Vous êtes acculés à l'audace. Donnez-nous la Constitution! » Étant donné l'enlisement dans lequel se trouvait l'Europe politique, c'était d'un électrochoc que l'Assemblée avait besoin, estimait Rougemont. Les Anglais en particulier furent allègrement égratignés dans les *Lettres*. L'écrivain s'en prit notamment au manifeste du Labour sur l'unité européenne, qui venait d'être publié en mai :

« J'ai bien lu ce pamphlet, d'une étrange arrogance. [...] Il n'y a pour lui qu'un seul problème : la politique du plein emploi; une seule méthode : étatiser les industries; un seul pays qui ait su le faire : la Grande-Bretagne; et ce pays n'est pas européen. En effet, dit le pamphlet, nous les Anglais, nous sommes plus près des Dominions que de l'Europe, "par notre langue et par nos origines, nos habitudes sociales et nos institutions, notre point de vue politique et nos intérêts économiques..." Je ne sais ce que les Hindous, les Boers, les Canadiens français et même les Irlandais, pensent de ces origines communes... [...] Bref, une seule chose paraît claire, dans tout cela : les habitants de la Grande-Bretagne et leurs "parents de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande" (seuls mentionnés) restent unis par une même langue. Si c'est celle du pamphlet, tremblons pour la famille! Tous les adversaires de l'Europe méritent d'écrire comme M. Hugh Dalton²⁴. »

23. DdR, *Lettres aux députés européens*, Neuchâtel, Ides & Calendes, 1950, p. 7.

24. *Ibid.*, p. 22-23.

Les *Lettres aux députés européens* furent rédigées à la fin du mois de juillet 1950, juste avant la session de l'Assemblée. Rougemont souhaitait faire sensation pour cette occasion : « J'avais obtenu de mon éditeur qu'il aille lui-même en placer une copie sur chaque pupitre de "délégué" à l'ouverture de la première assemblée. » En s'adressant directement à chacun d'eux, l'écrivain espérait les « bousculer²⁵ » un peu. Chez les fédéralistes et leurs sympathisants, les *Lettres* furent accueillies avec jubilation : François Bondy voulait en publier des extraits dans *Der Monat*²⁶; Eugen Kogon eut même l'intention de traduire toute la brochure en allemand²⁷. Fort de l'impact de son pamphlet dans ces milieux, Rougemont fut contacté par un professeur de la faculté de Droit de Poitiers, Daniel Villey, qui allait obtenir mandat de l'UEF pour se rendre aux États-Unis en octobre et y collecter des fonds nécessaires à l'organisation d'une nouvelle campagne de propagande, dans le cadre d'un « Conseil européen de vigilance » fondé à la mi-septembre. Villey était le chef de file des Volontaires de l'Europe, une organisation d'activistes qui avait fait parler d'elle à Strasbourg au mois d'août, par son idée d'organiser un « serment du Jeu de paume » européen, engageant les députés à rester en session jusqu'à ce que la rédaction d'une Constitution fédérale soit décidée. Soutenu par André Voisin au sein de l'UEF, mais aussi par certains députés comme André Philip, Villey confia la rédaction du projet au délégué socialiste Gérard Jacquet, lequel transmit son ébauche à Rougemont, qui retravailla le texte avec Jean-Paul de Dadelsen dans la nuit du 23 au 24 août, en cherchant à le combiner avec le *Message aux Européens* du congrès de La Haye. Le « nouveau serment de Strasbourg » fut discuté en séance de l'Assemblée consultative le 24 août, défendu par André Philip et Carlo Schmid; mais il fut vivement attaqué le lendemain et tomba dans l'oubli²⁸. L'idée d'une Constituante européenne continuait malgré tout à faire son chemin, sous la houlette du Conseil européen de vigilance qui, suite aux contacts pris notamment par Villey avec l'ACUE à New York, reçut un financement substantiel pour sa campagne²⁹. En France, *Combat*, *Franc-Tireur* et *Le Figaro* se firent l'écho des activités du Conseil³⁰. Celui-ci emménagea au début de l'automne dans le jardin de l'Orangerie en face du Palais de l'Europe, pour former une sorte d'Assemblée contestataire, un parlement alternatif visant à mettre la pression sur les députés de l'assemblée officielle. Nommé cyniquement « Conseil de l'orangeade » par ses détracteurs³¹, le Conseil de

25. DdR, « Trente-cinq ans d'attentes déçues... », *op. cit.*, p. 25.

26. *Lettre de François Bondy à Denis de Rougemont*, 15 septembre 1950. CEC, II-I-1-a.

27. *Lettre de Denis de Rougemont à Eugen Kogon*, 11 janvier 1951. CEC, II-O-14-c. Rougemont rédigea à cette fin les brouillons de deux lettres supplémentaires, mais le projet n'aboutit pas.

28. DdR, *op. cit.*, p. 25-27.

29. COHEN A., *De Vichy à la Communauté européenne*, *op. cit.*, p. 346.

30. VAYSSIÈRE B., *op. cit.*, p. 268-272.

31. Comme le rappela plus tard Altiero SPINELLI : « L'Union européenne des fédéralistes en 1952 », *La Voix fédéraliste*, Luxembourg, n° 1, 1952, p. 1.

l'Orangerie évoquait à Rougemont les scènes de la Convention, pendant la Révolution française³²!

L'écrivain suivait l'affaire d'assez loin, à vrai dire. Le 7 octobre, il avait officiellement inauguré le CEC, et les multiples tâches auxquelles il était confronté lui interdisaient de siéger régulièrement à l'Orangerie en octobre et en novembre, contrairement à ses collègues. Son retrait suscita d'ailleurs quelques malentendus avec Frenay, ainsi qu'avec certains responsables de la campagne en Suisse, comme Ernst von Schenck, qui craignirent de le voir « se dégonfler » en se retirant de la liste suisse³³. (Le Comité d'organisation du Conseil européen de vigilance avait en effet prévu que chacun des mouvements affiliés à l'UEF constituerait une délégation nationale représentée à l'assemblée parallèle.) Malgré une utile mise au point qui fit taire les rumeurs, et la réaffirmation de sa solidarité dans l'action³⁴, Rougemont n'en fut pas moins absent à Strasbourg, sauf lors de la dernière séance, quand fut rédigé un nouveau serment invitant les « députés vigilants » à siéger « aussi longtemps qu'il le faudrait pour faire voter par l'Assemblée la mise en discussion d'une Constitution fédérale de l'Europe et l'obtention d'un accord de principe des gouvernements³⁵ ». Mais l'appel à une Constituante, qui fut transmis à l'Assemblée consultative, reçut un accueil « plutôt froid³⁶ » de son président Paul-Henri Spaak. Les fédéralistes, Rougemont y compris, avaient mal jaugé Spaak en pensant qu'il orienterait les travaux de l'Assemblée consultative dans un sens plus fédéraliste. Attaché jusqu'en 1951 à la participation britannique, le ministre belge refusa toute décision susceptible de provoquer la rupture avec les insulaires³⁷. Quelques jours plus tard, Rougemont mit une dernière fois sa plume au service du mouvement, quand l'un des responsables de l'UEF, le professeur Mouskhély, lui demanda de rédiger le texte que le porte-parole des Jeunesses européennes fédéralistes devait lire devant l'Assemblée consultative à l'issue de la *Marche de Strasbourg*, une grande manifestation clôturant la campagne du Conseil européen de vigilance, qui rassembla plusieurs milliers de jeunes venus en autocars de toute l'Europe. Comme pour le « serment du Jeu de paume », Rougemont travailla encore une nuit entière avec Dadelsen à l'élaboration de cette nouvelle déclaration. Le Conseil de l'Europe avait construit une passerelle qui dominait la foule, où étaient installés le président de l'Assemblée et les membres du bureau, afin de recevoir le message des jeunes : « Nous vivions l'époque héroïque, se rappelait Rougemont, des gens – jeunes de tout âge – qui “marchent” pour rien, pour l'idée³⁸... »

32. DdR, *op. cit.*, p. 28.

33. *Lettre d'Henri Frenay à Denis de Rougemont*, 19 octobre 1950. AHUE, UEF-12.

34. *Lettre de Denis de Rougemont à Ernst von Schenck*, 27 octobre 1950. CEC, II-O-14-b. – *Lettre d'Ernst von Schenck à Henri Frenay*, 31 octobre 1950. AHUE, UEF-12.

35. DdR, *op. cit.*, p. 28.

36. VAYSSIÈRE B., *op. cit.*, p. 271-272.

37. PALAYRET J.-M., *op. cit.*, p. 117-118.

38. DdR, *op. cit.*, p. 31.